

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laure ROUBERTIE à Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD à Delphine GABOUTY
Julien MORIN à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-José ROBERT

N°2022/D/083 - Objet : Demande de subventions dans le cadre de la création d'une maison médicale pluridisciplinaire

Monsieur Nicolas BALOT rappelle que la commune travaille depuis 2018 sur le projet de création d'une maison médicale pluridisciplinaire.

Cette structure de soins de premiers recours réunit des professionnels médicaux et paramédicaux. Elle repose sur une coordination des soins, formalisée par un projet de santé qui s'appuie sur un diagnostic des besoins et qui s'articule autour d'un projet professionnel et d'un projet d'organisation de la prise en charge des patients.

La maison médicale pluridisciplinaire renforce l'attractivité du territoire et contribue au maintien ou à la consolidation d'une offre de soins de premier recours. Elle répond ainsi aux besoins de la population, en particulier quand le territoire est confronté à une problématique de démographie médicale, comme l'a démontré le diagnostic des besoins que la commune a réalisé avec l'aide de la Mutualité Française du Limousin en 2021.

C'est pourquoi il semble essentiel à la commune d'accueillir ce type de structure, afin de proposer aux habitants une offre de soins de proximité complète, et aux professionnels un lieu et un environnement adapté à l'exercice de leur activité.

La collectivité a travaillé avec la SELI pour établir l'étude d'avant projet définitif (APD) afin que le coût de l'opération soit défini.

Il ressort de cet APD que le coût HT s'élève à 1 897 500 euros soit 2 277 000 euros TTC auquel doit s'ajouter le coût d'assistance à maîtrise d'ouvrage et quelques frais annexes soit un coût total de l'opération qui s'élève à 2 504 730 euros TTC.

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Bâtiment	1 897 500,00	DeTR (25 % HT)	521 818,75
Maitre d'œuvre (9%)	170 775,00	Conseil départemental 87 (10% HT)	208 727,50
Frais divers (étude de sol, publication, assurance...)	19 000,00		
Total HT prévisionnel :	2 087 275,00		
TVA	417 455,00	Autofinancement	1 774 183,75
TOTAL TTC	2 504 730,00		2 504 730,00

Monsieur Nicolas BALOT propose, dans le cadre de cette opération, de solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles de nous accompagner dans la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles d'allouer à la commune une aide financière pour la réalisation de ce projet,
- D'autoriser le Maire à solliciter d'autres organismes financeurs au cas où de nouvelles opportunités apparaîtraient,
- De donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 09 novembre



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.